

23 déc 2011 -10:50

Appartient à Conseil des ministres du 23 décembre 2011

AFSCA

Prolongation et adaptation du contrat relatif au stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse

Prolongation et adaptation du contrat relatif au stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse

Sur proposition de la ministre de l'Agriculture Sabine Laruelle, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la prolongation et l'adaptation du contrat entre l'Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (AFSCA) et la firme Merial, portant sur le stock belge d'antigènes pour la formulation du vaccin contre la fièvre aphteuse.

Le contrat concerne les points suivants :

- la constitution et l'entreposage d'une nouvelle banque d'antigènes dont la composition est établie en fonction du risque épidémiologique actuel,
- la vente intégrale à Merial du stock d'antigènes restant de la banque acquise en 2004,
- les modalités de formulation du vaccin à partir des antigènes à la demande de l'AFSCA.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Sabine Laruelle, ministre des
Classes moyennes, des PME, des Indépendants et de
l'Agriculture
Avenue de la Toison d'or 87
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 250 03 03
<http://www.sabinelaruelle.be>